

Législature 2021/2026

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION**

**N° 14/2021-2026**

**TARIFS DES VACATIONS ET INDEMNITES DU BUREAU DU CONSEIL  
INTERCOMMUNAL ET DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION POUR LA  
LEGISLATURE 2021-2026**

Délégués du Comité de Direction : Jean-Christophe Muller, Isabelle Jaquet

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Bureau du Conseil Intercommunal de l'AEE vous propose les tarifs des vacations et indemnités suivants pour les membres du Conseil Intercommunal ainsi que les membres du Comité de Direction de l'AEE pour la législature 2021-2026. Il est précisé que cette décision est prise une fois par législature.

Bureau du Conseil Intercommunal de l'AEE :

- Indemnité du Président du Conseil Intercommunal : CHF 1'000.00/année
- Indemnité pour défraiement du Secrétaire du Conseil Intercommunal : CHF 800.00/année
- Vacations des membres du Bureau du Conseil Intercommunal : CHF 40.00/séance
- Vacations des membres des Commissions du Conseil Intercommunal : CHF 60.00/séance

Membre du Comité de Direction de l'AEE :

- Indemnité du Président-e du Comité de Direction : CHF 1'800.00/année
- Indemnité administrative des membres du Comité de Direction : CHF 1'000.00/année  
(2,5h/mois sur 10 mois)
- Vacations des membres du Comité de Direction : CHF 40.00/heure

Le tarif des vacations est alloué à la participation des séances du CoDir, du CI et des groupes de travail. L'indemnité administrative correspond au temps de préparation et de gestion des dossiers. Cette modification n'est pas rétroactive sur la législature en cours mais entre en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2025, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

Conclusion :

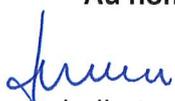
Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil Intercommunal ainsi que le Comité de Direction de l'AEE prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil Intercommunal de l'AEE**

- vu le préavis n°14/2021-2026 concernant les tarifs des vacations et indemnités du Bureau du Conseil Intercommunal et des membres du Comité de Direction pour la législature 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- décide :** **d'adopter les tarifs des vacations et indemnités du Bureau du Conseil Intercommunal et des membres du Comité de Direction pour la fin de la législature 2021-2026, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 26 février 2025 pour être soumis au prochain Conseil Intercommunal de l'AEE, le 10 avril 2025.

Au nom du Comité de Direction

  
Isabelle Jaquet  
Présidente

  
Jean-Christophe Muller  
Membre du Groupe Finances

